



En vigueur le 1^{er} janvier 2015

GARANTIE LIMITÉE DE 25 ANS

1. GARANTIE LIMITÉE

GenStone Entreprises, LLC (« GenStone ») garantit à l'acheteur original (pour l'installation à l'intérieur des États-Unis et du Canada), à partir de la date d'achat, et ce, pour une période de 25 ans, que les moulures, panneaux, pièces de coin et allèges (le « produit ») ne vont pas cloquer, s'écailler, rouiller, corroder, s'effeuiller, peler ou se décolorer à cause d'un défaut de matériel ou de fabrication, lorsqu'il est utilisé dans un contexte approprié ainsi qu'installé et entretenu selon les instructions d'installation de GenStone.

2. CONDITIONS DE GARANTIE

Les responsabilités de GenStone seront assujetties aux conditions suivantes :

- a. Le produit doit être entreposé selon les instructions du fabricant durant la période comprise entre l'achat et l'installation.
- b. Le produit doit être installé selon les instructions d'installation de GenStone et suivant les codes du bâtiment du gouvernement fédéral, de l'État, ou du gouvernement local ou des agences gouvernementales qui sont applicables à l'installation. Le fait de ne pas suivre les instructions publiées par GenStone lors de l'installation annule la garantie.
- c. Cette garantie limitée de couvre pas la main-d'œuvre ou tout autre coût relié à la main-d'œuvre.

3. EXCLUSIONS

Cette garantie exclut expressément les critères suivants :

- L'altération du produit après la livraison, autre que les méthodes décrites durant l'installation ou la réparation
- Les dommages créés par la livraison ou la manutention
- Les dommages de toutes sortes résultant d'une installation inadéquate ou inappropriée
- L'utilisation abusive ou à mauvais escient
- Le vandalisme
- L'accumulation de moisissure ou champignons
- Le tassement ou autres changements structurels ou défaillances de structure
- Les dommages créés par un acte intentionnel ou de négligence

- Les éclairs, les ouragans, les tornades, les tempêtes de vent, les tremblements de terre ou autres désastres naturels
- Les animaux/oiseaux de toute sorte
- Les fumées ou vapeurs
- Les dommages créés par la pollution de l'air
- Les produits chimiques nocifs (incluant mais sans être limité aux produits nettoyants et aux pesticides)
- Le manque, raisonnable ou nécessaire, d'entretien du produit
- La chute d'objet ou l'impact avec des objets étrangers
- Le changement de couleur causé par les conditions atmosphériques normales (les conditions atmosphériques normales sont l'effet nuisible de la lumière du soleil et des points extrêmes du climat et de l'atmosphère qui peuvent causer la décoloration de toute surface, le farinage, la saleté ou les tâches ; l'exposition aux éléments créera un changement graduel avec le temps; le degré de changement variera dépendant de la qualité de l'air, de l'emplacement du bâtiment et de toutes autres conditions sur lesquelles GenStone n'a aucun contrôle)
- La déformation ou le gauchissement créé par l'exposition excessive à une source de chaleur, qu'elle soit directe (appareils de cuisson au gaz ou toute autre flamme nue) ou indirecte/réfléchi (verre, piscine, asphalte, etc.)
- Toute autre cause au delà du contrôle de GenStone

4. SOUMETTRE UNE RÉCLAMATION

Le premier acheteur doit soumettre un avis écrit à GenStone dans un délai de 30 jours après la découverte d'une défectuosité couverte par cette garantie. L'avis écrit doit décrire l'emplacement (l'adresse et l'emplacement du produit sur la structure) ainsi que la défectuosité probable. Des photos peuvent accompagner cet avis, la preuve d'achat indiquant la date et l'endroit où a été effectué l'achat ainsi que les personnes impliquées durant l'installation. De plus, GenStone peut exiger une preuve de propriété de la structure et/ou un échantillon du produit.

5. ÉCHÉANCIER DE LA COUVERTURE DE LA GARANTIE

Années de la date d'achat	Couverture de GenStone	Responsabilité de l'acheteur
0-1 an	100 %	0 %
1 an et 1 jour à 2 ans	95 %	5 %
2 ans et un jour à 3 ans	90 %	10 %
3 ans et un jour à 4 ans	85 %	15 %
4 ans et un jour à 5 ans	80 %	20 %
5 ans et un jour à 7 ans	70 %	30 %
7 ans et un jour à 9 ans	60 %	40 %
9 ans et un jour à 12 ans	40 %	60 %
12 ans et un jour à 20 ans	20 %	80 %
20 ans et un jour à 25 ans	10 %	90 %

6. LES MODIFICATIONS ET L'INTERRUPTION DU PRODUIT

GenStone se réserve le droit d'interrompre ou de modifier n'importe quel modèle ou couleur de n'importe quel produit à n'importe quel temps sans avis ou responsabilité. Si, pour une raison ou pour une autre, le produit d'origine installé n'est plus disponible chez GenStone lorsqu'une réclamation de garantie est présentée, GenStone pourra échanger le produit contre un produit similaire en qualité et en prix. En raison des changements causés par les conditions atmosphériques normales, le produit de remplacement peut être différent du produit acheté au départ. GenStone pourra, à son entière discrétion, réparer, remplacer ou fournir au premier acheteur les matériaux pour retoucher le produit, selon les conditions et les modalités de cette garantie.

7. AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Les déclarations dans cette garantie constituent la seule garantie prolongée du produit par GenStone. GENSTONE DÉNIE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, INCLUANT LES GARANTIES IMPLICITES DE COMMERCIALITÉ, OU À UNE FIN PARTICULIÈRE. NULLE AUTRE GARANTIE NE SERA FAITE PAR OU DE LA PART DE GENSTONE OU PAR EFFET DE LA LOI OU DE L'USAGE DU COMMERCE OU DE LA CONDUITE HABITUELLE DES AFFAIRES CONCERNANT LE PRODUIT OU SON INSTALLATION, SON ENTREPOSAGE, SA MANUTENTION, SON UTILISATION, SON REMPLACEMENT OU SA RÉPARATION. Cette garantie vous donne des droits spécifiques, mais vous pouvez avoir d'autres droits qui varient selon la province, l'État ou la région.

8. EXCLUSION DES DOMMAGES INDIRECTS OU ACCESSOIRES

NOUS EXCLUONS ET NE SOMMES PAS RESPONSABLES DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS OU ACCIDENTELS PROVENANT DU NON-RESPECT DES CLAUSES DE LA GARANTIE, OU TOUTES AUTRES GARANTIES, VERBALES, ÉCRITES OU IMPLICITES QUI PEUVENT ÊTRE APPLIQUÉES À L'ACHAT, QUE CE SOIT À LA SUITE D'UN DÉFAUT DE LIVRAISON OU À LA SUITE DE L'UTILISATION, L'ABUS OU L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LE PRODUIT OU DE DÉFAUTS PROVENANT DU PRODUIT.

9. LES MODIFICATION ET LES CHANGEMENTS AU PRODUIT

GenStone n'assumera aucune responsabilité ci-après pour un produit défectueux qui a été sujet à des transformations ou modifications après la livraison.

10. LE RÉGLEMENT D'UNE RÉCLAMATION

Tout remboursement ou remplacement de matériel par GenStone sera considéré comme un règlement complet et au renoncement de toutes réclamations faites par n'importe quel acheteur à propos de tout dommage ou autre allocation permise, et sera un obstacle complet à toute autre réclamation présentée après que l'acheteur ait accepté ce règlement.